

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 2445**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible*

TP : Titre professionnel monteur(se) truquiste, option trucages évolués, option monteur(se) graphiste

| AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION  | QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION   |
|---|--|
| Ministère chargé de l'Emploi<br>Modalités d'élaboration de références :<br>CPC gestion et traitement de l'information | Directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, Directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle |

### Niveau et/ou domaine d'activité

**III (Nomenclature de 1969)**

**5 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

323t Réalisation du service : montage, éclairage, prise de vue et prise de son

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le (la) monteur(se) truquiste sur système de montage non linéaire assure seul(e) ou en équipe, et/ou sous la responsabilité d'un réalisateur, « le montage et s'il y a lieu » les trucages d'un projet audiovisuel. Son travail s'insère dans le processus de production d'un produit audiovisuel donc en aval de la phase « prises de vue/tournage » et en amont de la post production sonore et de la diffusion/exploitation du produit. Garant(e) de la bonne exécution technique du projet lors du montage, de l'acquisition de tous les éléments nécessaires pour effectuer ce travail, jusqu'à la sortie finale du projet monté et de la sauvegarde des éléments de travail, il (elle) est également responsable de la bonne conduite du projet en coopération avec le responsable de la production, et de la qualité technique des séquences montées.

L'option « trucages évolués » intègre la réalisation de trucages complexes. Le (la) monteur (se) ajoute et configure plusieurs pistes vidéo et couches d'image à la piste vidéo qui sert de support, paramètre leurs comportements ou aspects et installe et gère des effets dynamiques. Enfin, suivant le progiciel utilisé, il (elle) configure des trucages par groupes d'effets imbriqués ou synchronisés.

L'option "monteur(se) graphiste" intègre la création graphique destinée à la vidéo graphiste. Le (la) monteur(se) crée des éléments graphiques qui seront appliqués à des plans ou séquences vidéo. Ces créations peuvent être fixes ou animées, et en général en deux dimensions. Il (elle) crée également des textes typographiques évolués fixes ou animés, en deux ou trois dimensions. Ces travaux se font souvent à l'aide d'outils de création dédiés (logiciels spécifiques).

Capacités attestées et descriptif des composantes de la certification :

#### 1 CONFIGURER UN SYSTEME DE MONTAGE NON LINEAIRE POUR L'ACQUISITION, LA GESTION, LE MONTAGE ET LA SAUVEGARDE DES MEDIAS

Configurer les progiciels utilisés.

Installer et configurer les périphériques de contrôle, d'acquisition, de sortie, de stockage, de sauvegarde et de mise en microréseau. Numériser, enregistrer, gérer et sauvegarder tous les éléments d'un projet de montage.

#### 2. REALISER DIFFERENTS TYPES DE MONTAGE

Créer et ajuster des enchaînements de plans avec différents types de raccords en « coupe franche » (cut).

Créer et ajuster des enchaînements de plans avec différents types de raccords à effets simples.

Créer et structurer un montage à l'aide de séquences montées (récit, rythme).

#### 3. CORRIGER ET RETOUCHER DES SEQUENCES VIDEO ET EXECUTER DES MONTAGES TRUCAGES SIMPLES

Corriger après numérisation, les défauts visuels techniques des plans à monter

Corriger ou modifier la colorimétrie d'un fichier vidéo ou de l'ensemble d'un montage (étalonnage d'égalisation).

Modifier partiellement un ou plusieurs plans en cachant ou modifiant une partie de l'image (rotoscopie, rognage, « motion tracking »...).

Importer, traiter et ajouter des éléments typographiques fixes ou animés, à la piste vidéo montée.

Et, au choix des unités constitutives, de l'une des options suivantes :

- soit l'option « trucages évolués » composée de l'unité constitutive suivante :

**1. EXECUTER DES MONTAGES TRUCAGES EVOLUES :**

Ajouter et configurer plusieurs couches ou pistes supplémentaires (image, vidéo).

Installer et gérer des effets dynamiques par images-clé.

Configurer des trucages par groupes d'effets imbriqués ou synchronisés.

- soit l'option « monteur( se)graphiste » composée de l'unité constitutive suivante

**1. EXECUTER DES TRAVAUX GRAPHIQUES DESTINES AUX MONTAGES VIDEO :**

Créer des éléments graphiques fixes ou animés, en deux ou trois dimensions, destinés à être appliqués à des séquences vidéo.

Créer des textes typographiques évolués fixes ou animés, à l'aide d'un outil de création dédié.

Ajouter et configurer plusieurs couches ou pistes supplémentaires (image, vidéo).

**Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat**

Cet emploi s'exerce dans le contexte de projets émanant : - d'une société de post-production ;

- d'un service audiovisuel d'une entreprise privée ou publique ;

- d'une chaîne de télévision publique ou privée, nationale, régionale ou locale.

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

**Réglementation d'activités :**

Néant.

**Modalités d'accès à cette certification**

**Descriptif des composants de la certification :**

Le titre professionnel est composé de quatre certificats de compétences professionnelles (CCP) qui correspondent aux activités précédemment énumérées.

Le titre professionnel est accessible par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) ou suite à un parcours de formation conformément aux modalités d'évaluation et de certification définies dans l'arrêté du 25 novembre 2002 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

**Validité des composants acquises : 3 an(s)**

| CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION                      | QUINON | COMPOSITION DES JURYS   |
|--|--------|---|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | X      |   |
| En contrat d'apprentissage                                       | X      |   |
| Après un parcours de formation continue                          | X      | Le jury du titre est désigné par la DDTEFP. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art 6 du décret N° 2002-1029 du 2 août 2002) |
| En contrat de professionnalisation                               | X      | Le jury du titre est désigné par la DDTEFP. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art 6 du décret N° 2002-1029 du 2 août 2002) |
| Par candidature individuelle                                     | X      |   |
| Par expérience dispositif VAE prévu en 2003                      | X      | Le jury du titre est désigné par la DDTEFP. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art 6 du décret N° 2002-1029 du 2 août 2002) |

|                                   | OUI | NON |
|-----------------------------------|-----|-----|
| Accessible en Nouvelle Calédonie  |     | X   |
| Accessible en Polynésie Française |     | X   |

**LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**

**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX**

**Base légale**

**Référence du décret général :**

Décret 2002-1029 du 02 août 2002 relatif au titre professionnel délivré par le ministre chargé de l'emploi (JO du 06 août 2002).

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 06/08/2004 paru au JO du 17/08/2004

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

Arrêté du 25 novembre 2002 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi;

**Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :****Autres sources d'information :****Lieu(x) de certification :****Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

Centres AFPA et centres agréés par les ministère chargé de l'emploi

**Historique de la certification :**